



Accueil Périscolaire des écoles maternelles et élémentaires

Année scolaire 2019 / 2020

Les lieux :

Pour les enfants de l'école Clémenceau, l'accueil se fait à l'école maternelle Clémenceau.

Pour les enfants des écoles Ferry, Mozart, Savale et Candellier, l'accueil se fait à l'école Candellier. Les trajets se feront à pieds en présence d'animateurs.

Pour les enfants de l'école Pagnol, l'accueil se fait à « la Loupiote ».

Les différents regroupements de site peuvent être amenés à changer selon l'effectif maternel et élémentaire.

Les locaux :

Il s'agit des bâtiments des écoles (locaux communaux). Toutes les parties communes autres que les classes peuvent être utilisées : Préau, salle de jeux, équipements sanitaires. En fait, tout local municipal implanté dans l'école.

Cas particulier du site de l'école PAGNOL :

Pour le groupe scolaire Pagnol, la ville de Darnétal délègue la responsabilité de l'activité à la structure associative d'accueil " ABC La loupiote", implantée dans le quartier depuis longtemps et habituée à y offrir ce type d'accueil.

Les inscriptions des enfants du site de « la loupiote » se font au pôle culture jeunesse et sport

Jours et Horaires de fonctionnement :

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45 et de 16h15 à 18h00 durant l'année scolaire.

Activités, accueil et départ :

L'accueil du matin ou le départ du soir peuvent se faire de manière échelonnée. La personne habilitée à déposer ou reprendre l'enfant doit apposer sa signature sur une feuille de présence.

L'objectif principal est avant tout d'offrir un accueil de qualité, souple et respectueux pour les enfants.

Grâce à l'accueil périscolaire, le rythme de l'enfant est préservé.

Un petit déjeuner préparé par la cuisine centrale est proposé aux enfants, qui le souhaitent, arrivant avant 8h15 le matin. Le soir, un goûter est proposé.

L'espace mis à la disposition des enfants est divisé en plusieurs coins permanents (activités manuelles, jeux de société et de construction, lecture, jeux extérieurs ...) dès la fin du goûter ainsi qu'un espace pour que l'enfant puisse y faire ses leçons seul (l'équipe encadrante ne pourra en aucun cas vérifier les leçons).

Encadrement :

Le taux d'encadrement est le suivant : 1 animateur pour 14 enfants ayant moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants ayant plus de 6 ans

L'ensemble du personnel d'encadrement est recruté par la ville de Darnétal (sauf conventionnement associatif).

Direction : Animateur permanent du pôle Culture, Jeunesse et Sports

Animateurs : diplômés BAFA, stagiaires ou non diplômés.

Assurances

Il est demandé aux parents de souscrire une assurance en responsabilité civile pour l'enfant. La ville de Darnétal assure quant à elle les locaux et le personnel.

Comportement

L'enfant aussi se doit d'avoir un comportement correct et respectueux à l'égard de tous ceux qui l'entourent (enfants, animateurs, personnels de service...)

Documents à fournir lors de l'inscription : carnet de santé de l'enfant, attestation de votre quotient familial de la CAF, attestation de sécurité sociale, mutuelle, attestation d'assurance (responsabilité civile de l'année en cours).

Tarifs

<u>DARNETALAIS</u>	1 séance 7h30-8h45	1 séance 16h15-18h	2 séances 7h30- 8h45 + 16h15-18h (dans la même journée)
0 € < QF ≤ 450,99 €	2,65 €	2,91 €	3,88 €
451 € ≤ QF ≤ 1 000,99 €	3,36 €	3,67 €	4,90 €
QF ≥ 1 001 €	3,98 €	4,38 €	5,86 €
<u>HORS COMMUNE</u>			
0 € < QF ≤ 504,99 €	5,30 €	5,82 €	8,77 €
QF ≥ 505 €	6,63 €	7,28 €	10,96 €

Une facture est envoyée à chaque période inter-vacances et est à régler directement auprès du Trésor Public.

En cas de retard après 18h, l'heure commencée est payable après facturation par le service Jeunesse au prix de 8 €.

Lorsqu'à l'issue de la classe, un enfant n'est pas repris par une personne autorisée, son enseignant peut le confier à l'accueil périscolaire et ce, seulement si le responsable légal l'autorise par écrit à l'enseignant. Cette autorisation sera présentée à l'accueil périscolaire par l'enseignant. La présence de l'enfant sera alors facturée au tarif d'un retard.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'enfant reste sous la responsabilité de l'enseignant.

**TOUT ENFANT DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE INSCRIT POUR POUVOIR
FREQUENTER L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.**

**DANS LE CAS CONTRAIRE, LA VILLE SE RESERVE LE DROIT DE NE PAS ACCEPTER
UN ENFANT DONT L'INSCRIPTION NE SERAIT PAS A JOUR.**

ECOLE : **CLASSE** :

ENFANT : Nom : Prénom :
 Né(e) le
 Adresse :

 Nom du médecin traitant : Tel :
 N° sécurité sociale : Caisse :
 Mutuelle complémentaire : N° Nom :
 Allergies connues :

Joindre les photocopies du carnet de vaccination, des attestations d'assurance, de mutuelle et de sécurité sociale.

PERE : Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tel personnel : Portable :
 Tel professionnel :

MERE : Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tel personnel : Portable :
 Tel professionnel :

AUTRE(S) PERSONNE(S) HABILITEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT *

(Pour les personnes mineures, joindre obligatoirement une autorisation écrite).

- Nom : Prénom :
 Tel personnel : Portable :
 Tel professionnel :
 * préciser le lien avec l'enfant :
 (Assistante maternelle, frère, sœur, grands-parents, oncle, tante, ami de la famille...)
- Nom : Prénom :
 Tel personnel : Portable :
 Tel professionnel :
 Préciser le lien avec l'enfant :

VOTRE ENFANT FREQUENTERA L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Régulièrement	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Après midi				

Occasionnellement	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Après midi				

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur), responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'accueil périscolaire et autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées dans le cadre de cet accueil (y compris les déplacements à pieds entre écoles matin et soir si nécessaire).

Je certifie exacts les renseignements inscrits sur cette fiche et autorise les responsables de l'activité à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence médicale.

Darnétal, le lu et approuvé

Signature :